

**Composition du directoire**

**Céline VIGNÉ**

Directrice des Centres Hospitaliers de  
VIENNE, BEAUREPAIRE, CONDRIEU et  
du PILAT RHODANIEN

**Le Directeur,**

**Vu** le Code de la santé publique, notamment ses articles L.6146-1 et suivants relatifs à l'organisation des pôles d'activité clinique et médico-technique ;

**Magdelène HUSTACHE**  
Chargée des Affaires Générales  
et de la Communication  
Tel : 04 74 31 32 06  
Mail : [m.hustache@ch-vienne.fr](mailto:m.hustache@ch-vienne.fr)

**Vu** l'article L.6143-7-5 relatif à la composition et au fonctionnement du directoire ;

**Vanessa MORISOT**  
Secrétaire – Direction Générale  
Tel : 04 74 31 32 03  
Mail : [direction@ch-vienne.fr](mailto:direction@ch-vienne.fr)

**Vu** la décision n° 2024-063 du 3 octobre 2024 portant nomination du Docteur RAGUÉ, en qualité de Chef du pôle chirurgie médico technique ;

**Élodie GUEDES**  
Secrétaire – Direction Générale  
Tel : 04 74 31 32 01  
Mail : [sec.direction@ch-vienne.fr](mailto:sec.direction@ch-vienne.fr)

**Vu** la décision n° 2024-059 du 3 octobre 2024 portant composition du directoire,

**Vu** la lettre de démission du Docteur RAGUÉ en date du 15 janvier 2026, par laquelle il renonce à ses fonctions de Chef de pôle ;

**Considérant** que la démission susmentionnée entraîne la fin des fonctions de chef de pôle à compter du 15 janvier 2026 ;

**Considérant** que la qualité des membres du directoire est attachée à l'exercice des fonctions de chef de pôle,

**DÉCIDE :**

**Article 1 :**

Il est mis fin, à compter du 15 janvier 2026, aux fonctions de chef de pôle chirurgie médico technique exercées par le Docteur RAGUÉ suite à sa démission.

**Article 2 :**

Il est mis fin à compter de la même date, au mandat du Dr RAGUÉ, membre du Directoire du Centre Hospitalier de Vienne.

**Article 3 :**

Le Président de la Commission Médicale d'Établissement et la directrice générale sont chargés de l'application de la présente décision.

**Article 4 :**

La présente décision sera notifiée au Docteur RAGUÉ et publiée selon les modalités en vigueur au sein de l'établissement.

Fait à Vienne, le 3 février 2026.

Céline VIGNÉ  
  
Directrice  
